

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.075

**Dotation de solidarité
communautaire :**
répartition 2007

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE : REPARTITION 2007
--

Par délibération n° 72 du 12 mai 2000, le conseil communautaire a décidé d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et en a défini les critères de répartition entre les communes.

Par délibération n° 180 du 28 juin 2001, il a été décidé de figer la répartition définie pour l'année 2000 et cette répartition a été maintenue jusqu'en 2005.

Par délibération n° 52 du 24 mars 2006, les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été fixés pour 2006. En outre, la suppression progressive de cette dotation a été actée pour financer l'informatisation du réseau de lecture publique et la préfiguration de la médiathèque (-25 % en 2006, -50% en 2007, -75% en 2008 et suppression en 2009).

Le projet de budget primitif 2007 tient compte de cette diminution de 50%.

Cette baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire en 2007 s'élève à 228 674 € (DSC 2006 : 686 021 € / DSC 2007 : 457 348 €).

Les dotations 2007 pour chaque commune figurent dans le document annexé.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

DE FIXER le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2007 selon le tableau ci-annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
02 avril 2007	03 avril 2007

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
REPARTITION PAR COMMUNE**

	2005	2006 (- 25%)	2007 (- 50%)
ANGOULEME	387 275,00 €	290 456,25 €	193 637,50 €
FLEAC	27 827,00 €	20 870,25 €	13 913,50 €
GOND-PONTOUVRE	47 692,00 €	35 769,00 €	23 846,00 €
ISLE D'ESPAGNAC	45 350,00 €	34 012,50 €	22 675,00 €
LA COURONNE	57 392,00 €	43 044,00 €	28 696,00 €
LINARS	20 588,00 €	15 441,00 €	10 294,00 €
MAGNAC	24 668,00 €	18 501,00 €	12 334,00 €
NERSAC	20 120,00 €	15 090,00 €	10 060,00 €
PUYMOYEN	19 126,00 €	14 344,50 €	9 563,00 €
RUELLE	45 779,00 €	34 334,25 €	22 889,50 €
SAINT-MICHEL	28 465,00 €	21 348,75 €	14 232,50 €
SAINT-SATURNIN	14 871,00 €	11 153,25 €	7 435,50 €
SAINT-YRIEIX	44 369,00 €	33 276,75 €	22 184,50 €
SOYAUX	116 995,00 €	87 746,25 €	58 497,50 €
TOUVRE	14 178,00 €	10 633,50 €	7 089,00 €
Total	914 695,00 €	686 021,25 €	457 347,50 €